



Aux urgences, l'emploi de caissière a de l'avenir !

Un nouveau dispositif entre en vigueur ce 1er janvier 2022 dans l'indifférence la plus totale. Avec des conséquences directes pour les Français sans mutuelle et le personnel soignant.

À partir du 1er janvier, lors d'un passage aux urgences, chaque patient qui ne sera pas hospitalisé dans la foulée devra régler sur place une somme d'un peu moins de 20 euros (19,61 euros pour 2022). C'est bon pour l'emploi de caissier ou de caissière ?

Un changement notable alors que jusqu'à présent, il fallait attendre plusieurs semaines pour recevoir une facture à son domicile, laquelle variait en fonction des actes pratiqués à l'hôpital (simple consultation, tel ou tel examen, une batterie de tests...) et était prise en charge par les complémentaires santé dont bénéficient 95% des Français.

Mais il y a un hic : Très concrètement, le 31 décembre, si vous arrivez aux urgences, vous êtes pris en charge et vous repartez sans payer. Dès le 1er janvier, après être pris en charge, on vous demandera de régler 19,61 euros.

Et comment on fait ? Les services d'urgence ne sont pas adaptés à l'encaissement de paiements : il faut des lecteurs de carte vitale, de la monnaie, des lecteurs de carte bleue... La nuit par exemple, il y a des infirmier-es et des aide-soignant-es, qui sont avant tout là pour les soins, et dont ce n'est pas la mission première de passer une carte bleue. De la même manière, les hôpitaux ne sont pas « des supermarchés où il faut passer à la caisse ».

Si vous vous blessez en faisant du sport n'oubliez pas au préalable de mettre votre carte bleue dans la poche de votre survêtement.

Quant au personnel hospitalier li devra gérer un public pas forcément au courant de cette évolution du fonctionnement des urgences. Donc, il leur faudra gérer la grogne qui en découlera. Qu'elle est bonne cette idée dans un contexte où les moyens donnés aux urgences sont déjà tirés vers le bas.

Quelles conséquences pratiques le forfait patient urgences peut avoir sur la santé des Français ? Il y aura des gens qui n'iront plus aux urgences faute de devoir payer. Pourtant souvenez-vous de l'entretien accordé à LCI mercredi 15 décembre, le Président de la République a insisté sur le fait « qu'il était vigilant à l'impact de ses décisions sur la vie des Français ».

Et pour Thomas Mesnier député LREM de la Charente l'un des rapporteurs de cette « bonne » idée, le « forfait patient urgence » reste quand même une avancée majeure. « Honnêtement, je n'en fais même pas un objet politique : c'est une vraie réforme de simplification ». « À l'heure actuelle, si l'on passe des examens en plus de la consultation lors d'un passage aux urgences, la facture peut monter. Et beaucoup. Alors que là, la facture va être plus juste, plus équitable, plus simple à comprendre. » Elle est pas belle la vie en « charentaise » ! (NDLR)

Et des déclarations de cet acabit font flores sur le net.

C'est le cadeau du nouvel an d'Emmanuel Macron notre Président et de Raphaël Gauvain notre député de la majorité présidentielle.

30 Décembre 2021